



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9767^e séance

Mercredi 30 octobre 2024, à 15 h 20

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Baeriswyl	(Suisse)
 <i>Membres :</i>	Algérie	M. Merabet
	Chine	M. Geng Shuang
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Japon	M. Yamazaki
	Malte	M ^{me} Gatt
	Mozambique	M. Fernandes
	République de Corée	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone	M. George
	Slovénie	M. Žbogar

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Lettonie, de la République populaire démocratique de Corée et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons présenté au Conseil de sécurité un exposé sur les souffrances et les destructions généralisées que l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Fédération de Russie, lancée en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, continue d'infliger au peuple ukrainien (voir S/PV.9755). Depuis, les attaques incessantes de la Russie ont continué à faire de nouvelles victimes civiles et à endommager des infrastructures critiques dans toute l'Ukraine.

Nous rappelons une fois de plus que les attaques contre les civils et les infrastructures civiles sont interdites par le droit international. Elles sont inacceptables, où qu'elles se produisent, et doivent cesser immédiatement. À ce jour, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a établi que près de 12 000 civils, dont des centaines d'enfants, ont été tués depuis février 2022. Près de 26 000 civils ont été blessés. Des millions de personnes sont toujours déplacées et ont besoin d'une aide humanitaire vitale. Des millions d'autres en Ukraine courent toujours le risque d'être à nouveau déplacées en raison des attaques russes généralisées, en particulier

dans l'est et le sud de l'Ukraine. Les dégâts massifs subis par les infrastructures critiques de l'Ukraine, en particulier les infrastructures énergétiques, risquent d'aggraver les conditions humanitaires déjà désastreuses et l'accès aux services essentiels, alors que nous entrons dans la saison froide de l'hiver.

Outre le bilan dévastateur pour les civils en Ukraine, cette guerre continue d'attiser les tensions et les divisions régionales et mondiales. Comme le Secrétaire général en a averti le Conseil le 24 septembre,

« [p]lus cette guerre tragique se prolonge, plus le risque d'escalade et de débordement est grand » (S/PV.9731, p. 3).

Nous avons suivi avec une vive inquiétude les récentes informations faisant état du déploiement de personnel militaire de la République populaire démocratique de Corée dans la Fédération de Russie, y compris leur éventuel déploiement dans la zone de conflit. L'ONU ne dispose d'aucun détail supplémentaire sur ces événements et n'est pas en mesure de vérifier ou de confirmer ces allégations ou les faits rapportés. Nos connaissances en la matière reposent donc uniquement sur les informations accessibles au public.

Selon les médias et les déclarations de représentants d'États Membres, des militaires de la République populaire démocratique de Corée seraient arrivés en Fédération de Russie, les estimations de leur nombre variant considérablement. Les informations concernant la présence de militaires de la République populaire démocratique de Corée en Russie font suite à la signature, le 19 juin à Pyongyang, d'un traité de partenariat stratégique global entre la Fédération de Russie et la République populaire démocratique de Corée, qui prévoirait notamment une coopération sur des questions liées à la sécurité et à la défense. Ce traité a été ratifié par la chambre basse du Parlement russe, la Douma d'État, le 24 octobre. On s'attend à ce que la chambre haute fasse de même. Ces déploiements présumés de soldats font également suite à des informations antérieures selon lesquelles la République populaire démocratique de Corée aurait transféré des fournitures militaires, notamment des missiles balistiques et des obus d'artillerie, à la Fédération de Russie, en vue de leur utilisation éventuelle dans le cadre de ses opérations militaires en Ukraine.

Nous exhortons tous les acteurs concernés à s'abstenir de toute mesure susceptible d'entraîner une extension du conflit et une intensification de la guerre en Ukraine. À cet égard, nous rappelons aussi les résolutions pertinentes

du Conseil de sécurité sur la République populaire démocratique de Corée. La question de savoir si la présence signalée de soldats nord-coréens en Russie pourrait entrer dans le champ d'application de ces résolutions relève de la compétence du Conseil de sécurité. Nous renouvelons notre appel à tous les pays pour qu'ils respectent les résolutions du Conseil de sécurité, notamment celles concernant la République populaire démocratique de Corée.

Comme nous l'avons signalé à maintes reprises, la trajectoire d'escalade dangereuse de la guerre en Ukraine n'aboutira qu'à de nouvelles souffrances, à des destructions croissantes et à des divisions géopolitiques plus profondes, ce que nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre. Il est dès lors temps pour nous tous de redoubler d'efforts en vue d'instaurer une paix juste, durable et globale en Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions de l'Assemblée générale. L'ONU continue d'apporter son soutien à tous les efforts sérieux déployés dans ce sens.

La Présidente : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Jenča pour sa présentation.

La France a pris connaissance des déclarations portant sur le déploiement de troupes nord-coréennes en Russie. Cela constituerait une escalade supplémentaire dans le soutien nord-coréen à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. La participation de soldats nord-coréens à une guerre contre un État souverain constituerait une violation du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité et de la Charte des Nations Unies. Il s'agirait d'un acte hostile qui aurait des conséquences directes sur la sécurité des Européens et sur la paix et la sécurité internationales et ne ferait qu'augmenter la souffrance du peuple ukrainien. La Corée du Nord était déjà complice en raison de son soutien militaire massif à l'effort de guerre russe. L'acquisition et l'emploi avéré par la Russie de missiles nord-coréens se fait déjà en violation flagrante des résolutions adoptées par le Conseil, que la Russie a elle-même votées. Des missiles balistiques de fabrication nord-coréenne ont été utilisés pour frapper l'Ukraine, comme à Kharkiv en janvier dernier, ou encore en juillet et en août dans des cas documentés. La France condamne ces graves agissements.

En contrepartie de ce soutien militaire, la Russie est devenue pourvoyeur d'impunité et d'assistance aux programmes illégaux d'armes de destruction massive de

la Corée du Nord. Cela représente une menace de plus en plus évidente pour la sécurité internationale. En mars dernier, la Russie a mis seule son veto à la reconduction du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), qui avait été renouvelé par consensus pendant 15 ans. Elle a ainsi privé tous les États Membres d'une source d'information essentielle sur la mise en œuvre des résolutions du Conseil. Pour la poursuite de sa guerre illégale, la Russie tente de compromettre le régime international de non-prolifération, élément essentiel de la sécurité internationale.

L'accroissement du soutien militaire nord-coréen traduit aussi la faiblesse de la Russie, qui cherche par tous les moyens, avec la Corée du Nord et l'Iran, à poursuivre son agression, avec les conséquences délétères que nous connaissons pour l'ensemble de la communauté internationale. C'est elle seule qui a choisi de déclencher cette guerre et qui est responsable de ce drame humain. Alors qu'elle pourrait y mettre un terme sans préjudice pour sa propre sécurité, elle s'obstine à la poursuivre et continue de faire le choix de l'escalade. C'est elle qui choisit, pour soutenir son effort de guerre, de nouer des coopérations militaires qui contreviennent aux règles internationales et à ses propres engagements, mettent en péril les normes de non-prolifération et compromettent sa crédibilité en tant que membre permanent du Conseil. Il est très clair que la Russie ne recherche pas la paix, mais la capitulation de l'agressé. Cela ne peut en aucun cas être le fondement d'une paix juste et durable, seule à même de rétablir de manière pérenne la sécurité et la stabilité. Nul ne peut laisser la Russie saper ainsi les fondements de l'ordre international.

Nous appelons encore une fois la Russie à mettre un terme à sa guerre d'agression, et nous exhortons la Russie et la Corée du Nord à se conformer à leurs obligations internationales, notamment aux résolutions du Conseil.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Nous saluons et appuyons l'initiative prise par l'Ukraine de débattre de la question de la coopération militaire entre la Russie et la Corée du Nord dans le cadre de la guerre d'agression menée contre son pays. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'informer la communauté internationale sur les faits et la réalité sur le terrain et de partager ce que nous savons de la manière dont la Russie et la Corée du Nord renforcent leur coopération militaire et violent le droit international dans le cadre de l'agression non provoquée de la Russie contre l'Ukraine. L'histoire de la coopération entre la Russie et la Corée du Nord ne date

pas d'hier. À titre d'exemple, il y a environ six mois, le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) a été contraint de mettre fin à son mandat en raison du veto regrettable de la Russie, qui visait clairement à donner une marge de manœuvre à la Corée du Nord. Quelques mois seulement après le veto, la Russie et la Corée du Nord ont signé un traité de partenariat stratégique global qui met en évidence l'intensification de la coopération entre la Russie et la Corée du Nord.

Le Conseil de sécurité a examiné la question de la coopération militaire entre la Russie et la Corée du Nord en juin de cette année, étant donné la violation manifeste des résolutions du Conseil de sécurité en la matière (voir S/PV.9658). Nous avons condamné avec force et à plusieurs reprises l'acquisition par la Russie de missiles balistiques auprès de la Corée du Nord en vue de leur utilisation contre l'Ukraine. Pourtant, la coopération militaire entre les deux pays n'a fait que s'accélérer.

Le mois dernier, le Ministre russe des affaires étrangères Lavrov a déclaré publiquement que l'application du terme « dénucléarisation » à la République populaire démocratique de Corée n'avait plus aucun sens. Ce n'est plus d'actualité. Il a publiquement nié les objectifs fixés par les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité que la Russie a elle-même appuyées. Une telle déclaration constitue un soutien à la mise au point de missiles balistiques et d'armes nucléaires par la Corée du Nord et fragilise le régime international de non-prolifération, ce qui est totalement inacceptable. Nous avons encore en mémoire le débat du Conseil de la semaine dernière sur le maintien de la paix et de la sécurité en Ukraine (voir S/PV.9755), au cours duquel de nombreux membres du Conseil ont exprimé leur vive inquiétude quant au déploiement de soldats nord-coréens sur le champ de bataille. Le Japon dispose d'assez d'informations qui nous permettent de confirmer que des soldats nord-coréens ont été envoyés en Russie et ont participé à des entraînements militaires. Il s'agit d'une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous suivons de près cette évolution avec une grande inquiétude, notamment le risque imminent que ces troupes participent directement à l'agression de la Russie contre l'Ukraine, ce qui constituerait une grave violation du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies.

Lors de sa visite à Pyongyang en juin, le Président Poutine n'a pas exclu la possibilité de renforcer la coopération en matière de technologie militaire avec la Corée du Nord. C'est un comportement totalement inacceptable pour un membre permanent responsable du Conseil

de sécurité. Nous continuons de suivre de près ce que la Corée du Nord obtient en contrepartie. Nous, les membres du Conseil, avons un rôle essentiel à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris le régime mondial de non-prolifération auquel tous les États Membres sont attachés. Aucun membre du Conseil ne doit compromettre notre rôle à cet égard.

La complicité de la Corée du Nord dans l'agression non provoquée de la Russie aggravera la situation en Ukraine, et nous ne pouvons pas fermer les yeux sur cette situation, vu que la Corée du Nord a violé de manière répétée et flagrante les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous devons agir dès maintenant pour y mettre fin. Je voudrais appeler une fois de plus tous les États Membres à respecter les obligations qui leur incombent en vertu de toutes les résolutions pertinentes du Conseil. Les membres permanents du Conseil, en particulier, devraient toujours le faire. Sinon, cela mettrait en péril le système de paix et de sécurité internationales établi par la Charte et en vigueur depuis huit décennies.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Nous sommes réunis aujourd'hui au Conseil de sécurité pour examiner un événement grave et sans précédent dans le cadre de la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine. Même si nous connaissons toutes les activités illégales et immorales de la République populaire démocratique de Corée, qu'il s'agisse de la mise au point d'armes de destruction massive en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité, de la contrefaçon, du blanchiment d'argent, du trafic de drogue, du piratage informatique ou des violations systématiques des droits humains, la tournure récente des événements est surprenante, même pour des observateurs de longue date de la Corée du Nord comme moi. En plus de fournir des munitions et des missiles balistiques meurtriers à la Russie, la République populaire démocratique de Corée est en train de déployer des milliers de soldats en Russie, déguisés en soldats russes.

Très tôt, la République de Corée a lancé des avertissements quant à l'implication directe de la République populaire démocratique de Corée dans cette guerre. Nous avons à maintes reprises mis en garde contre la fourniture de matériel militaire à la Russie par la République populaire démocratique de Corée. Nous avons également publié des informations détaillées sur le déploiement de soldats nord-coréens en Russie. Cependant, nos avertissements et condamnations répétés sont tombés dans l'oreille d'un sourd, que ce soit en Corée du Nord et en Russie.

En effet, jusque tout récemment, ces deux pays ont nié qu'il y avait la moindre collusion entre eux. Aujourd'hui, ils reconnaissent ce qu'ils font tout en affirmant que leurs activités seront conformes au droit international. Leur changement d'attitude, bien que tardif et réticent, laisse entendre qu'ils sont clairement conscients que ces activités sont en fait illégales et injustifiées. Autrement, ils ne les auraient pas niées avec tant de vigueur. S'il n'y avait pas de preuves évidentes, ces deux pays auraient continué de nier ou de rejeter la responsabilité sur nous, comme nous l'avons constaté à maintes reprises au fil des ans.

Indépendamment de la teneur du traité de partenariat stratégique global entre Moscou et Pyongyang, qui a été signé en juin, leur coopération militaire est totalement illégale. Tout d'abord, il est illégal de soutenir un acte d'agression. Il s'agit d'une violation flagrante des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. En outre, les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2270 (2016) interdisent tout transfert d'armes, de munitions ou de formation, de conseils, de services ou d'assistance y relatifs en provenance ou à destination de la République populaire démocratique de Corée. Il est également interdit d'accueillir des formateurs, des conseillers ou d'autres fonctionnaires à des fins de formation militaire. Dans l'ensemble, toutes les activités relatives à l'envoi de soldats de la République populaire démocratique de Corée en Russie constituent des violations flagrantes de multiples résolutions du Conseil.

Le déploiement de soldats de la République populaire démocratique de Corée sur la ligne de front dans le cadre de la guerre de la Russie contre l'Ukraine pourrait avoir lieu plus tôt que prévu et marquerait une escalade majeure de cette guerre. Selon certaines estimations, plus de 600 000 soldats russes ont été tués ou blessés depuis le début de la guerre. La réalité est que la Russie a besoin de plus de soldats pour alimenter sa machine de guerre. Et nous savons tous ce qu'il adviendra de ces malheureux soldats nord-coréens une fois qu'ils seront déployés sur ce champ de bataille meurtrier. En tant que cibles militaires légitimes, ils deviendront de la simple chair à canon, et leur solde, qu'ils étaient censés recevoir de la Russie, finira simplement dans la poche de Kim Jong Un. En tant que Coréen, j'ai personnellement pitié de ces soldats. Il est terrible de savoir qu'ils auraient pu jouir d'une vie bien meilleure s'ils étaient nés au sud de la zone démilitarisée. On ne pardonnera jamais à Pyongyang d'avoir décidé que ses jeunes soldats – ses propres citoyens – pouvaient être sacrifiés.

Compte tenu de la présence de ses soldats sur le terrain et de ses livraisons de munitions, la République populaire démocratique de Corée est devenue le soutien le plus visible, le plus ardent et le plus engagé de l'agression russe en Europe. Le renforcement de la coopération militaire

illégale entre la Russie et la Corée du Nord représente une grave menace pour l'Europe et l'Asie du Nord-Est. En effet, le soutien militaire sans précédent apporté par Pyongyang à Moscou modifiera la dynamique géopolitique dans les régions orientale et occidentale de l'Eurasie. De plus, il aura d'importantes conséquences sur le plan militaire et de la sécurité sur la péninsule coréenne. En envoyant ses soldats sur le champ de bataille, la Corée du Nord acquerra une expérience de la guerre moderne pour la première fois depuis la guerre de Corée. Tout naturellement, le régime nord-coréen exigera beaucoup de Moscou en échange. Et ce *quid pro quo* ne se limitera pas à des produits tels que les denrées alimentaires et le carburant, mais pourrait comprendre des technologies, du matériel et des équipements militaires plus sophistiqués et haut de gamme pour soutenir les objectifs militaires de Pyongyang.

En outre, le Ministre des affaires étrangères de la Russie a affirmé récemment que le dossier de la dénucléarisation de la Corée du Nord était clos. Si la Russie renonce à sa position officielle de longue date en faveur de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, elle sapera les fondements mêmes du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Tout le monde, y compris la Russie elle-même, ressentira les conséquences du démantèlement du régime de non-prolifération, qui a été mis en place au prix d'efforts considérables. La Russie a déjà dissous le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) afin de dissimuler ses propres activités illégales. L'intensification, par la suite, de la coopération militaire entre Moscou et Pyongyang compromet davantage la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région.

La Russie doit mettre fin à sa guerre non provoquée, retirer immédiatement ses troupes du territoire ukrainien et respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, conformément à la Charte. La situation désespérée dans laquelle se trouve la Russie, comme en témoigne l'envoi de soldats étrangers et de munitions en provenance de la République populaire démocratique de Corée, est de son propre fait. À tout le moins, un membre permanent du Conseil de sécurité doit respecter les normes internationales les plus élémentaires. La République de Corée, en étroite coopération avec la communauté internationale, réagira résolument à la coopération militaire illégale entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée et prendra les mesures qui s'imposent en fonction de l'évolution de la situation.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé sur cette question.

Nous sommes en terrain dangereux. Nous avons été témoins ces derniers mois de l'escalade de cette guerre, qui a entraîné des destructions sans précédent au niveau des infrastructures civiles critiques et infligé d'immenses souffrances à la population civile. Au printemps, la Russie a pratiquement éliminé les capacités de production d'énergie de l'Ukraine et les infrastructures connexes. Le résultat en est déjà visible et va encore aggraver la situation humanitaire de millions d'Ukrainiens durant les mois d'hiver qui arrivent. Dans le même temps, les tendances indiquent un nombre sensiblement plus élevé de victimes civiles, ce qui fait de septembre, avec plus de 1 400, le mois le plus sanglant de cette année. La plus terrible guerre que l'Europe ait connue depuis des décennies, conjuguée à deux autres conflits majeurs en Afrique et au Moyen-Orient, en arrive à faire que plus rien ne nous surprend, quoi qu'il se passe chaque jour sous nos yeux.

Pourtant, même dans ces sombres circonstances, personne n'aurait pu nous préparer à la prochaine étape, à savoir le déploiement de l'armée nord-coréenne pour combattre en Europe dans une guerre d'agression contre l'Ukraine. Qu'on se figure bien les choses : l'armée nord-coréenne se bat en Europe pour les intérêts de quelqu'un d'autre. Cela s'ajoute aux preuves qui s'accumulent de transferts de missiles de la République populaire démocratique de Corée à la Russie, à leur emploi en Ukraine et aux déclarations profondément préoccupantes des dirigeants russes au sujet du statut nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, autant d'éléments qui portent clairement atteinte au régime mondial de non-prolifération. La coopération militaire et les transferts d'armes qui se poursuivent entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée doivent cesser immédiatement. Les résolutions du Conseil de sécurité ont force obligatoire et doivent être respectées. Nous condamnons l'escalade, dans la mesure où elle constitue une évolution particulièrement sinistre qui pourrait avoir de dangereuses conséquences sur la situation en matière de paix et de sécurité internationales.

En tant que membre du Conseil de sécurité et pays de la région où la guerre a lieu, nous sommes dans une position redoutable. Nous faisons partie de l'organe le plus puissant du monde, chargé de défendre la paix et la sécurité internationales, qui est manifestement incapable de faire quoi que ce soit pour mettre fin à la souffrance des civils et incapable de faire quoi que ce soit quant aux répercussions sur la sécurité régionale et internationale. Je ne demanderai pas au Conseil de réfléchir à la trajectoire prise par la guerre ; nous n'en sommes déjà plus là. Le moment est venu pour le Conseil de se demander combien

nous sommes prêts à sacrifier de l'architecture de sécurité internationale, fondée sur la Charte des Nations Unies, pour laisser la guerre s'éterniser. Il y va de l'intégrité de l'ONU et de la paix et de la sécurité mondiales. Le silence vaut assentiment. La Slovénie n'entend pas rester silencieuse. Nous nous concentrerons sur nos efforts visant à prévenir une nouvelle escalade et à obtenir une paix juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Lorsque la Russie a envahi l'Ukraine il y a presque 1 000 jours, l'Assemblée générale a été claire dans sa condamnation. Elle a déploré l'agression russe dans les termes les plus forts, exigé son retrait complet et déclaré que l'invasion menée par la Russie constituait une violation de la Charte des Nations Unies. Seuls cinq pays ont voté contre la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale, dont la République populaire démocratique de Corée. Aujourd'hui, l'appui de la République populaire démocratique de Corée à la Russie va encore plus loin. Pyongyang apporte un soutien notable à la Russie en lui fournissant des munitions, des armes et d'autres équipements, et à présent 10 000 soldats sont arrivés en Russie, dont on pense qu'un nombre important est en train de se déployer vers la région de Koursk. En plus de contribuer à la violation continue par la Russie de la Charte et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un État Membre de l'ONU, la coopération entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée est en infraction directe avec de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. La Russie a voté pour ces résolutions. À présent, elle les enfreint. Cela porte préjudice non seulement à la paix et à la sécurité internationales, mais aussi au Conseil de sécurité lui-même. Les membres du Conseil ont condamné les violations à maintes reprises. Pourtant, les transferts se poursuivent.

Avec le dernier fait en date – la formation et le déploiement par la Russie de soldats de la République populaire démocratique de Corée –, les deux pays ont clairement franchi un seuil. Les pertes humaines de la Russie s'élèvent à plus de 600 000 personnes. Au lieu d'envoyer les fils d'autres pays à la mort pour les caprices impérialistes d'un seul homme, elle devrait mettre un terme à la guerre dès maintenant. Le tribut qu'elle paie à l'invasion ne se compte pas seulement en vies de jeunes hommes. La défense et la sécurité représenteront l'an prochain plus de 40 % des dépenses publiques. Nous pouvons être sûrs que la République populaire démocratique de Corée retirera beaucoup de la Russie en retour de l'envoi de ses troupes, notamment en termes d'assistance militaire. Cela risque

de faire monter encore les tensions dans la péninsule coréenne et de nuire à la sécurité dans la région Indopacifique. Une République populaire démocratique de Corée dotée de meilleures technologies militaires et d'une capacité renforcée à exporter des armes pourrait alimenter l'instabilité dans les zones de conflit vulnérables du monde entier. Nul n'a intérêt à ce que la violence s'intensifie et que le champ de bataille s'étende. Il est clair qu'une Russie désespérée et appauvrie a besoin d'un appui extérieur pour que la guerre continue. Tout pays qui prête assistance à la Russie pour son agression prolonge ainsi la guerre illégale qu'elle mène. Toutefois, le désespoir de la Russie ne nous dissuadera pas d'aider résolument l'Ukraine à exercer son droit de légitime défense conformément à la Charte et à protéger sa population et sa souveraineté.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Cela fait 979 jours que la Russie mène brutalement sa guerre à grande échelle contre un État Membre de l'ONU et son peuple, et chaque jour qui passe, tandis que la Russie subit des pertes colossales, le Kremlin est de plus en plus désespéré. Inviter la Corée du Nord à se joindre à sa guerre constituerait une escalade éhontée de l'agression russe et une menace à la sécurité mondiale. Les États-Unis ont eu accès à des informations supplémentaires qui indiquent que des soldats nord-coréens ont commencé à arriver dans l'ouest de la Russie. Nous estimons que la République populaire démocratique de Corée a envoyé environ 10 000 soldats suivre un entraînement dans l'est de la Russie et qu'ils grossiront probablement les rangs russes à proximité de l'Ukraine dans les semaines à venir. Une partie de ces soldats se sont déjà rapprochés de l'Ukraine. Nous sommes de plus en plus inquiets que la Russie entende utiliser ces soldats pour combattre ou pour soutenir les opérations de combat contre les forces ukrainiennes dans la région russe de Koursk, près de la frontière avec l'Ukraine. Nous surveillons de près l'apparition de signes en ce sens et tenons des consultations avec nos partenaires ukrainiens.

Nous exhortons la Russie à ne pas prendre ces mesures. Si des soldats de la République populaire démocratique de Corée étaient utilisés sur le champ de bataille, cela marquerait une nouvelle et grave escalade du conflit.

La décision de déployer des soldats nord-coréens serait également une preuve irréfutable que la Russie est de plus en plus désespérée, après avoir déjà subi plus de 500 000 pertes. La Russie sait que la République populaire démocratique de Corée constitue une menace pour la

paix et la sécurité dans la région. Le Kremlin sait que les programmes illégaux de missiles balistiques et d'armes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée fragilisent le régime de non-prolifération qui a contribué à préserver le monde d'une guerre nucléaire pendant des décennies. La Russie sait que la République populaire démocratique de Corée est un paria, qui affiche l'un des pires bilans du monde en matière de droits humains. La Russie ne se tournerait pas vers la République populaire démocratique de Corée pour conclure une alliance militaire à moins d'être désespérée et d'avoir épuisé toutes ses options.

Il y a quelques années encore, la Russie a appuyé plusieurs résolutions du Conseil de sécurité interdisant à la fois les transferts d'armes impliquant la Corée du Nord et la fourniture d'une aide militaire à ce pays. Le fait que la Russie entraîne des soldats de la République populaire démocratique de Corée à la manipulation d'armes ou d'équipement connexe constitue une violation des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2270 (2016). Chacune de ces résolutions a imposé des restrictions à la coopération militaire avec la République populaire démocratique de Corée, parce que ses actions, y compris ses programmes illégaux d'armes nucléaires et de missiles balistiques, menacent la paix et la sécurité. Aujourd'hui, non seulement Moscou se livre à ces deux activités pour appuyer sa guerre non provoquée, mais elle a également signé un accord de défense mutuelle avec Pyongyang.

Les membres du Conseil de sécurité, y compris la Fédération de Russie, ont aussi imposé des embargos sur les armes à l'Iran et à la République populaire démocratique de Corée afin de dissuader ces pays de mener des programmes illégaux d'armes de destruction massive. Nous nous demandons ce que la Russie peut bien donner à la République populaire démocratique de Corée et à l'Iran en échange de leur aide. Nous savons à tout le moins que la Russie empêche le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) de fonctionner. Le Comité est un rempart contre la mise au point d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée. La dépendance militaire croissante de la Russie à l'égard de l'Iran et de la République populaire démocratique de Corée met le monde en danger, notamment en renforçant les capacités de ces deux pays à menacer la région Indopacifique et le Moyen-Orient dans des proportions catastrophiques. La Russie doit cesser. Il n'est pas trop tard pour que la Russie revienne sur sa décision illégale et dangereuse et mette fin à la guerre. Il n'est pas trop tard pour que la Russie retire ses forces d'Ukraine, réintègre la communauté mondiale et commence à redorer son blason sur la scène internationale.

En l'absence de volonté de la Russie, la communauté internationale doit agir pour protéger l'Ukraine de la Russie et de la Corée du Nord. Une victoire russe en Ukraine, même partielle, avec l'appui de la Corée du Nord, déstabiliserait dangereusement le monde. Je vais donc être clair : même avec le renfort de contingents nord-coréens, les forces russes ne l'emporteront pas sur l'Ukraine. Nous soutiendrons l'Ukraine. Nous soutiendrons la Charte des Nations Unies. Nous soutiendrons le système fondé sur des règles et les principes qui assurent notre sécurité. Nous les protégerons, quoi qu'il en coûte. Notre détermination est ferme, il n'y a pas de doute à avoir. La seule solution sûre à l'agression de la Russie est son retrait complet de l'Ukraine.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Malte s'est jointe à d'autres membres du Conseil pour appuyer la demande de l'Ukraine tendant à la tenue de la présente séance, car nous sommes nous aussi vivement préoccupés, pour diverses raisons, par le récent déploiement potentiel d'environ 12 000 soldats nord-coréens dans la Fédération de Russie.

Premièrement, cette coopération militaire représente une escalade dangereuse et une menace grave pour la sécurité de l'Europe et de la région Indopacifique. Deuxièmement, elle constitue une violation des résolutions du Conseil de sécurité. Troisièmement, elle ajoute une nouvelle dimension à un conflit qui dure déjà depuis deux ans et demi, en l'étendant encore davantage. Ces actions irresponsables et provocatrices ne sont que les dernières d'une longue série de décisions qui ont enhardi l'agresseur, prolongé le conflit et aggravé les souffrances de la population ukrainienne. N'oublions pas les récents transferts d'armes et de munitions de l'Iran et de la République populaire démocratique de Corée vers la Fédération de Russie, dont certains ont aussi été effectués en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée et d'autres États à cesser d'appuyer et de faciliter la guerre d'agression illégale de la Russie et à s'abstenir de toute mesure visant à attiser le conflit.

Au cours des derniers mois, nous avons également été témoins d'une augmentation notable des attaques de missiles et de drones contre les villes ukrainiennes. Ces frappes ont fait de nouveaux morts et blessés parmi les civils et accentué la pression sur une situation humanitaire déjà désastreuse. Il est indispensable de garantir la protection de l'espace humanitaire dans toute l'Ukraine. Nous sommes préoccupés par les actes de violence commis

contre les travailleurs humanitaires et par les dommages causés aux pôles et aux biens humanitaires à proximité de la ligne de front. Nous demandons à nouveau à toutes les parties de garantir la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire et de faciliter leurs opérations vitales. La situation des enfants dans les territoires ukrainiens temporairement contrôlés ou occupés demeure désastreuse, et il est nécessaire de leur apporter une aide humanitaire plus importante. En outre, les attaques incessantes contre les infrastructures civiles ukrainiennes, en particulier les infrastructures énergétiques, continuent d'avoir des conséquences directes sur le développement socioéconomique de l'Ukraine et sur les préparatifs pour les mois d'hiver à venir. Nous réaffirmons sans ambiguïté que toutes les parties au conflit doivent respecter le droit international humanitaire et les principes de distinction et de proportionnalité.

Le monde ne peut pas se permettre de perdre de vue le conflit en Ukraine. Les guerres d'agression constituent une violation grave de la Charte des Nations Unies. Elles sont un affront aux principes et aux valeurs qui nous unissent. Elles ne doivent jamais être normalisées, justifiées ou rationalisées. Nous ne pourrions jamais accepter un monde où règne la loi du plus fort. Nous devons dès lors concentrer nos efforts sur l'instauration d'une paix globale, juste et durable en Ukraine. Il est impératif de mettre un terme à cette guerre insensée et injustifiée. La Fédération de Russie doit retirer toutes ses forces des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine, et la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine doivent être rétablies. En attendant ce jour, l'Ukraine a le droit de se défendre conformément à l'Article 51 de la Charte.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général Jenča de ses précieux éclairages. Je salue également la participation du Représentant permanent de l'Ukraine à la présente séance.

Les séances concomitantes d'aujourd'hui et de demain traduisent la tendance inquiétante à l'escalade qui caractérise non seulement ce conflit, mais aussi nos discussions dans cette salle, nous rapprochant dangereusement d'une profonde division mondiale. Malgré les appels à la paix lancés au niveau mondial, nous sommes témoins d'une intensification continue des hostilités, ce qui révèle une tendance très préoccupante à l'affrontement plutôt qu'au règlement du conflit.

Depuis le début du conflit, le Mozambique n'a cessé d'exhorter toutes les parties, y compris leurs alliés, à s'abstenir de toute attitude agressive reposant sur l'hypothèse

d'un avantage unilatéral. L'histoire nous enseigne constamment que la recherche de la paix par l'escalade militaire ne permet que rarement de parvenir à une stabilité durable. Les conflits passés ont montré que les stratégies militaires prolongées ne font qu'exacerber les hostilités, aggraver les souffrances humaines et rendre toujours plus insaisissables les solutions diplomatiques. L'histoire, en particulier celle de l'Europe, dont le passé est lourd de conflits, démontre clairement que les conflits motivés par des mesures de représailles en chaîne, telles que la fortification d'alliances et l'intervention militaire de tierces parties, s'enlisent souvent au-delà du contrôle ou de l'objectif initial des belligérants. Si le droit international reconnaît effectivement la prérogative souveraine des États de forger des alliances et des partenariats, ce droit doit néanmoins être exercé conformément à l'engagement fondamental pris dans la Charte des Nations Unies de protéger les générations futures des ravages de la guerre, afin de renforcer la stabilité internationale plutôt que de la compromettre.

Ce conflit est à tournant décisif et montre des signes très inquiétants d'expansion au-delà des frontières de l'Ukraine, mettant ainsi en péril la stabilité régionale et mondiale. Le déploiement présumé de forces tierces marque un dangereux point d'inflexion, qui accentue les tensions et fait monter les enjeux pour toutes les parties concernées.

Nous nous souvenons de la sagesse intemporelle de Sun Tzu, qui disait que « la plus grande victoire est celle qui ne nécessite aucune bataille ». Il s'agit d'un principe qui souligne l'importance primordiale de l'action diplomatique et de la retenue stratégique, qui doivent l'emporter sur l'escalade militaire. S'il doit y avoir une « bataille », ce doit être pour préserver les voies d'une paix durable. Aussi le Mozambique appelle-t-il toutes les parties à s'engager à œuvrer en faveur d'une désescalade immédiate.

Conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le Mozambique plaide avec force en faveur d'un règlement négocié de ce conflit. Nous appelons à un cessez-le-feu immédiat et à la reprise rapide d'un dialogue direct, mené de bonne foi, afin d'ouvrir la voie à une paix durable. Les populations qui souffrent depuis longtemps et les générations futures méritent cette marque de respect.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Lorsque nous avons appris que la tenue de la présente séance du Conseil de sécurité avait été demandée, nous avons très franchement été frappés par le cynisme et l'impudence de nos collègues occidentaux, ainsi que par leur deux poids, deux mesures flagrant.

Nous comprenons parfaitement que la situation sur la ligne de front est catastrophique pour le régime de Zelenskyy, surtout après son aventure peu glorieuse dans la région de Kursk, qui a déclenché l'effondrement des positions des forces armées ukrainiennes dans le Donbass. Nous comprenons également qu'à cause de cela, les parrains occidentaux de Zelenskyy sont maintenant chargés de dissimuler cette évolution défavorable à tout prix, car elle pourrait avoir une incidence sur l'opinion des électeurs dans leurs pays. Depuis longtemps, ils fournissent éhontément des preuves dans l'esprit de « forte probabilité ». Néanmoins, nous pensons que même pour eux, il y aurait certaines limites à la diffusion d'une désinformation flagrante. Mais il s'avère qu'ils n'ont pas de limites, et Washington, Londres et compagnie sont encore descendus d'un cran aujourd'hui. Il a été dit à une certaine époque dans cette salle que nous démontions des machines à laver et d'autres appareils ménagers pour récupérer des puces électroniques, parce que nous n'avions des missiles que « pour un ou deux jours ». Ensuite, ils ont essayé de faire croire au monde entier que nous violions des bébés avec des cuillères et que nous capturons des gens dans les rues parce que personne ne voulait faire la guerre. Boutcha, Kramatorsk, le Théâtre d'art dramatique de Marioupol et la cathédrale de la Transfiguration à Odessa sont autant de mensonges éhontés visant à salir les forces armées russes. Ces exemples seront inscrits en lettres d'or dans les manuels de désinformation et de propagande, tout comme ils sont déjà devenus des appellations génériques pour qualifier les provocations maladroites et peu convaincantes de l'Occident, menées pour tenter de couvrir les crimes de leurs complices à Kiev.

Je tiens à remercier l'Ambassadrice Woodward de se préoccuper du budget russe, ce qui est très touchant. Elle a utilisé l'expression « Russie appauvrie ». Je voudrais inviter la Représentante permanente du Royaume-Uni en Russie afin qu'elle puisse constater par elle-même ce qu'elle vient de dire. Cependant, je crains qu'elle ne soit déçue par ce qu'elle verra, car sa description est déconnectée de la réalité.

Une série d'allégations similaires concernant le transfert de soldats de la République populaire démocratique de Corée vers le front ukrainien ne doit surprendre personne. Ces cas n'ont qu'un seul point commun : il s'agit de simples affirmations qui, en l'absence de toute preuve convaincante, ne visent qu'à détourner l'attention des véritables problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Nous en sommes de plus en plus convaincus aujourd'hui, en écoutant les lamentations des États-Unis et de leurs satellites. Le spectacle d'aujourd'hui

n'a qu'un seul but : justifier a posteriori leur décision d'envoyer des troupes de l'OTAN pour soutenir le régime expiré du dictateur de Kiev. Il n'est tout simplement plus possible de dissimuler la présence de soldats et de spécialistes de l'OTAN sur le territoire contrôlé par le régime de Kiev, quelle que soit la manière dont ils sont déguisés et quelles que soient les « légendes » que le régime peut inventer pour cacher ce fait. Chaque jour, des étrangers sont tués par dizaines ou centaines. Ils sont faits prisonniers et apparaissent dans des vidéos parmi les soldats ukrainiens. Les notices nécrologiques de hauts gradés ou de spécialistes militaires de l'OTAN qui seraient morts tragiquement lors d'une marche en montagne ou qui seraient décédés subitement d'une crise cardiaque se multiplient, alors qu'ils ont en réalité été éliminés dans des attaques ciblées contre des postes de commandement, des bases d'entraînement et des usines militaires sur le territoire ukrainien. Nous notons également que l'hystérie entourant la question nord-coréenne a miraculeusement « coïncidé » avec la signature par M. Zelenskyy d'un décret autorisant les citoyens étrangers et les apatrides à servir dans les forces armées ukrainiennes à des postes de commandement.

Je ne parlerai même pas du déversement incessant d'armes et de renseignements au régime de Kiev, sans lequel Zelenskyy et sa clique criminelle ne peuvent tout simplement pas se battre. Nous en parlerons en détail demain dans le cadre d'une séance séparée. Je voudrais poser une question très simple. Même en imaginant que tout ce que nos collègues occidentaux prétendent au sujet de la coopération militaire entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée soit vrai, pourquoi les États-Unis et leurs alliés tentent-ils d'imposer au monde entier la logique erronée selon laquelle ils ont le droit d'aider le régime de Zelenskyy en exploitant tout le potentiel militaire et de renseignement de l'OTAN, alors que les alliés de la Russie n'ont pas le droit d'agir de la même manière ? D'où leur vient ce sentiment néocolonial d'exceptionnalisme et d'impunité et cette croyance sans fondement selon laquelle les autres ne sont pas autorisés à faire ce qu'ils font ?

Nous connaissons leurs discours trompeurs, qui ont déjà été compromis à de nombreuses reprises. Ils disent que l'Ukraine est la victime et que la Russie est l'agresseur. Cela ne fonctionne que pour les personnes qui n'ont aucune idée du contexte de la crise ukrainienne ou pour celles qui ne veulent tout simplement rien savoir à ce sujet. Cependant, tous nos collègues raisonnables et sensés comprennent parfaitement que notre opération militaire spéciale en Ukraine n'aurait jamais eu lieu si

cela n'avait pas été pour le régime de Kiev. C'est le régime de Kiev qui a déclenché une guerre contre les civils dans le Donbass après le coup d'État anticonstitutionnel de Maïdan orchestré par l'Occident. Puis, après avoir reçu une réponse décente, il a saboté l'application des Accords de Minsk approuvés par le Conseil de sécurité.

Le monde entier a vu quel genre de « victime » est réellement l'Ukraine en août dernier, lorsque les bandes néonazies de Zelenskyy ont lancé une attaque non provoquée contre une région pacifique frontalière russe. Internet regorge de preuves que ces « bandits en uniforme » ont délibérément tué des civils russes, n'épargnant ni les femmes, ni les enfants, ni les personnes âgées. Ils ont délibérément pris pour cible des voitures et des ambulances civiles. Il existe également des preuves de viols, de pillages et de destruction de maisons et de bétail. D'ailleurs, la proportion de mercenaires étrangers parmi eux, principalement originaires de Pologne, des États-Unis et du Royaume-Uni, est énorme. S'agit-il des personnes qu'ils essaient maintenant de présenter comme les « victimes de l'agression russe » qui ont le droit de se défendre ? Nous avons discuté de ces crimes en détail, et nous en avons présenté les éléments de preuve à la réunion organisée selon la formule Arria le 25 octobre. Les représentants sont venus avec leurs discours préparés à l'avance et ont tout simplement fait fi de la réalité qu'on leur a montrée. C'est le comble du cynisme.

L'aventure imprudente et malheureuse de Zelenskyy dans la région de Koursk, qui n'a atteint aucun de ses objectifs, va être punie. Et il est grand temps que les représentants adaptent leurs discours rebattus et proposent quelque chose de plus sophistiqué, car tout cela est trop peu convaincant. Et ils ne pourront pas détourner l'attention du vrai visage, ou plutôt du « sourire bestial », de la junte de Zelenskyy, qui est maintenant exposé au monde entier.

En ce qui concerne la question de la coopération avec Pyongyang, notre position est honnête et ouverte. La République populaire démocratique de Corée est un bon voisin et un partenaire proche, et nous développons une coopération avec ce pays dans divers domaines. Nos échanges sont transparents. Nous effectuons des visites, signons des traités internationaux et concluons des contrats commerciaux dans divers domaines d'interaction bilatérale. Et nous avons le droit souverain de le faire. Je tiens à souligner que la coopération de la Russie avec la République populaire démocratique de Corée dans le domaine militaire et dans d'autres domaines est conforme au droit international et ne constitue pas une violation de celui-ci. Elle n'est pas dirigée contre des

pays tiers et ne représente pas une menace pour les autres États de la région ou pour la communauté internationale. Nous avons l'intention de renforcer cette coopération à l'avenir, et personne ne peut nous en empêcher.

Comme les membres le savent, le 19 juin, nous avons signé le traité de partenariat stratégique global entre la Fédération de Russie et la République populaire démocratique de Corée. C'était une conséquence logique de nos relations traditionnellement étroites d'amitié fraternelle et de coopération globale, qui ont maintenant atteint un niveau sans précédent. La signature du traité a également été motivée par des transformations géopolitiques, qui nécessitent une mise à jour qualitative des fondements juridiques de notre coopération bilatérale afin de la rendre mutuellement bénéfique pour nos deux pays. Le traité n'est pas un secret ; l'intégralité du texte a été publié. Il établit les principes de base de la poursuite du développement des relations russo-coréennes en vue d'approfondir le partenariat et la coopération stratégique dans un large éventail de domaines prioritaires, ainsi que d'établir un système international équitable. Les membres peuvent le constater par eux-mêmes en lisant le traité. Par conséquent, hormis les déclarations faites par nos collègues occidentaux, il n'y a aucune raison de qualifier notre coopération avec la République populaire démocratique de Corée de menace pour qui que ce soit.

Nous pouvons constater que le spectacle que donne aujourd'hui à voir l'Occident au Conseil de sécurité a un autre but. Je pense que ce n'est un secret pour personne que depuis plus de deux ans, les collaborateurs occidentaux du régime de Zelenskyy tentent d'inciter les dirigeants de la République de Corée à s'engager dans une coopération militaro-technique plus active avec le régime de Kiev et de lui fournir les armes meurtrières dont il a tant besoin. La rhétorique frénétique anti-Pyongyang est très utile ici pour Washington, Londres et Bruxelles, car le régime de Kiev a presque épuisé leurs réserves.

Nous espérons que nos collègues sud-coréens seront suffisamment avisés pour ne pas tomber dans ce piège. Quoi qu'il en soit, je peux leur assurer que, malgré la période difficile que nous traversons actuellement, nous nous efforçons de préserver les conditions nécessaires à la reprise des relations de bon voisinage qui unissent traditionnellement Moscou et Séoul, et nous apprécions leur retenue. Nous sommes également optimistes lorsque nous voyons les sondages dans leur pays, qui montrent qu'une majorité écrasante de la population de la République de Corée ne souhaite pas être impliquée dans le conflit ukrainien.

M. George (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie de son exposé M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques. Nous nous félicitons de la présence du Représentant permanent de l'Ukraine à cette séance.

La Sierra Leone reste profondément préoccupée par l'escalade du conflit en Ukraine, qui dure depuis plus de deux ans et demi. L'intensification récente des combats a mené à l'occupation de nouveaux villages ukrainiens et à la reprise de territoires dans la région de Koursk. Nous prenons note de la lettre de l'Ukraine datée du 25 octobre 2024 alléguant le déploiement de personnel militaire de la République populaire démocratique de Corée dans le conflit en cours en Ukraine. L'Ukraine a fondé cette allégation sur des rapports des services de renseignement et des informations publiquement accessibles. Bien que ces informations ne soient pour le moment que des allégations, elles viennent nous rappeler avec force l'effet déstabilisateur plus large que ce conflit pourrait avoir sur la paix régionale et internationale. Il importe donc, à ce stade, de souligner la nécessité pour les parties au conflit de respecter le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Ayant emprunté sa propre voie du conflit à la paix, la Sierra Leone est convaincue de l'importance du dialogue, de la diplomatie et du respect des normes internationales. Nous exhortons toutes les parties au conflit à faire preuve de retenue et à s'engager dans un dialogue constructif afin d'éviter toute nouvelle escalade de la situation actuelle. Le conflit en Ukraine a déjà causé des souffrances immenses aux civils et perturbé les services essentiels. Il est impératif que nous donnions la priorité aux considérations humanitaires et à la protection des civils, qui portent invariablement le fardeau de ce conflit catastrophique. En outre, nous appelons tous les États Membres à réaffirmer leur volonté de respecter leurs obligations en vertu du droit international, en veillant à ce que toutes les mesures prises soient pleinement conformes aux principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de règlement pacifique des différends. À cet égard, le rôle des instances et des mécanismes multilatéraux de dialogue devient de plus en plus crucial. Nous rappelons également l'importance des bons offices et le rôle que l'ONU peut jouer pour ouvrir des voies de dialogue.

La Sierra Leone reconnaît également l'importance de la collaboration entre les nations pour réduire le risque d'embrasement. Nous encourageons toutes les parties prenantes à mettre en place une communication transparente et à échanger des renseignements, afin de favoriser

un environnement de confiance et de coopération. Cette collaboration est indispensable pour déterminer avec précision les situations susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité et la stabilité mondiales. En ces temps troublés, nous devons être guidés par notre engagement commun en faveur de la paix et de la sécurité. La Sierra Leone est prête à soutenir les efforts de désescalade et de règlement pacifique du conflit, réaffirmant son attachement à un monde où la diplomatie l'emporte sur la discorde.

Pour terminer, nous appelons au plein respect de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale et de l'unité de l'Ukraine et de la Fédération de Russie, à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues, et à la cessation immédiate des hostilités. Ce faisant, nous appelons instamment à des efforts diplomatiques de bonne foi pour répondre aux préoccupations légitimes des parties concernées. Compte tenu des événements récents, il est crucial que la communauté internationale encourage le dialogue afin de prévenir toute escalade susceptible de compromettre davantage le règlement pacifique du conflit en Ukraine par des moyens diplomatiques, comme le prévoit l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé éclairant.

Depuis le début de l'invasion de l'Ukraine, nous avons été témoins des conséquences dévastatrices du conflit. Les chiffres sont choquants : des milliers de civils tués, des communautés détruites et un nombre croissant de personnes déplacées qui, à l'approche de l'hiver, sont confrontées à une situation encore plus précaire et désespérée. De plus, ce conflit continue d'exacerber les tensions mondiales et de peser sur l'économie mondiale, alors que la communauté internationale devrait s'efforcer de collaborer pour relever un certain nombre de défis communs. Hélas, la spirale de la violence, alimentée par l'expansion géographique du conflit, continue de toucher de manière disproportionnée les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

Dans diverses régions de l'Ukraine, des infrastructures critiques, notamment des ports et des centrales électriques, ainsi que des zones résidentielles, continuent d'être prises pour cible, faisant un nombre tragique de victimes civiles. Les attaques contre les civils et les biens de caractère civil sont interdites par le droit international ; elles sont inacceptables et doivent cesser immédiatement.

L'Équateur appelle une nouvelle fois à faciliter un accès humanitaire sans entrave, en particulier dans les zones les plus touchées de l'est et du sud de l'Ukraine, et réaffirme l'importance d'éviter toute action qui mettrait en péril la

sécurité des installations nucléaires de Zaporizhzhia et de Koursk. Les informations publiques qui ont circulé récemment sur l'envoi présumé de troupes nord-coréennes en Russie en vue de leur déploiement dans ce conflit doivent faire l'objet d'une enquête car, si elles étaient confirmées, il s'agirait d'un fait alarmant, dangereux et illégal.

Il est impératif que les parties fassent preuve de la plus grande retenue et donnent la priorité absolue à la protection de la population civile. Ma délégation redit son inquiétude quant à la possibilité d'approcher d'un point critique de non-retour si le conflit continue sur cette trajectoire. La montée de la rhétorique nucléaire et l'escalade des hostilités sont une préoccupation mondiale, d'où la nécessité de soutenir les efforts déployés par le Secrétaire général et les acteurs internationaux qui cherchent à mettre fin à ce conflit. Le dialogue et la diplomatie ne sauraient être considérés comme des lignes rouges.

Pour terminer, je réaffirme l'attachement de l'Équateur aux principes fondamentaux du droit international et à la Charte des Nations Unies, en particulier le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du règlement pacifique des différends. Dans ce cadre, nous soutenons la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Ukraine et nous joignons notre voix à celles et ceux qui appellent la Fédération de Russie à suspendre ses opérations militaires, ce qui permettrait de progresser vers une solution négociée conduisant à une paix juste et durable, fondée sur le droit international et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé. J'attends avec intérêt d'entendre les représentants de l'Ukraine et de la République populaire démocratique de Corée tout à l'heure.

La crise ukrainienne entre dans sa troisième année. Les affrontements sur le terrain se poursuivent, faisant de nombreuses victimes parmi les civils innocents, endommageant massivement les infrastructures, provoquant une crise humanitaire de plus en plus grave et entraînant des retombées de plus en plus visibles. La Chine juge cette situation profondément déplorable et inquiétante. Nous appelons une fois de plus les parties au conflit à rester rationnelles et à faire preuve de retenue, à respecter scrupuleusement le droit international humanitaire, à faire tout leur possible pour protéger la sûreté et la sécurité des civils et des infrastructures civiles, à s'abstenir de causer davantage de dommages et de dégâts et à empêcher que les répercussions de la guerre sur la région ne deviennent irréversibles.

Le rétablissement de la paix dans les meilleurs délais et la promotion d'une solution politique à la crise ukrainienne sont des aspirations partagées par la communauté internationale et relèvent de la responsabilité de tous les pays du monde. Nous, les membres du Conseil, ne cessons d'appeler les parties au conflit à faire montre de volonté politique, à faire des compromis et à entamer des pourparlers de paix dans les plus brefs délais. Nous appelons en outre la communauté internationale à fournir une assistance active et à créer des conditions propices à cet égard. La situation a atteint un nouveau point critique. Au vu des risques de plus en plus graves et complexes, nous appelons de nouveau toutes les parties concernées à respecter les trois principes suivants : pas d'extension du champ de bataille, pas de surenchère dans les combats et pas de provocation, afin de désamorcer rapidement la situation et d'éviter qu'elle ne devienne incontrôlable.

La position de la Chine sur la question ukrainienne est constante et claire. Nous avons toujours été du côté de la paix et du dialogue. Nous nous sommes toujours engagés à promouvoir les pourparlers de paix et à trouver une solution politique. C'est sur la base de cette position que la Chine et le Brésil ont publié conjointement un consensus en six points sur le règlement politique de la crise ukrainienne. En collaboration avec les pays concernés du monde du Sud, nous avons entrepris de créer un groupe des Amis de la paix portant sur la crise ukrainienne, dans l'espoir de dégager un consensus plus large en faveur de la paix et de consolider les conditions d'un règlement politique. Nous continuerons de maintenir la communication avec les parties concernées et de jouer un rôle constructif dans la promotion d'un règlement politique de la crise.

Enfin, certains membres ont évoqué dans leurs interventions la situation dans la péninsule coréenne. Nous avons à maintes reprises exprimé clairement notre position à cet égard au Conseil. Je tiens à rappeler que la Chine a toujours considéré que le maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule servaient les intérêts communs de toutes les parties, et nous espérons qu'elles déploieront ensemble des efforts constructifs à cette fin.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé.

Le Guyana est vivement préoccupé par la trajectoire dangereuse que prend ce conflit. Chaque jour, nous entendons de nouvelles informations poignantes faisant état de la mort de civils innocents et des destructions qu'ils subissent de plein fouet dans ce conflit. Ils n'ont

pas demandé cette guerre et ont peu de moyens d'y échapper. Nous partageons la préoccupation du Sous-Secrétaire général Jenča quant aux conséquences de toute nouvelle escalade du conflit et renouvelons notre appel à une cessation immédiate des violences incessantes et des violations du droit international. Alors que les séances du Conseil sur l'Ukraine sont devenues prévisibles et routinières, nous devons résister à la tentation de normaliser le conflit et les souffrances des civils. Il incombe au Conseil d'assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mettre fin à la guerre doit par conséquent être notre préoccupation première.

Il y a deux ans et demi, le 23 février 2022, le Ministre ukrainien des affaires étrangères a pris la parole devant l'Assemblée générale, implorant l'ONU de prendre des mesures rapides, concrètes et résolues pour « empêcher une nouvelle catastrophe dévastatrice en Europe » (A/76/PV.58, p. 3). Ce jour-là, il a tiré la sonnette d'alarme concernant les forces militaires russes amassées le long de la frontière ukrainienne et prévenu que tous les pays seraient impliqués dans la crise qui s'ensuivrait si nous n'agissions pas. Le Conseil de sécurité n'a cependant pris aucune mesure. Le lendemain, nous avons tous assisté, incrédules, à la violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et au piétinement des principes les plus sacrés du droit international.

Beaucoup de choses se sont passées depuis lors. Maintes violations ont été enregistrées de part et d'autre de la ligne de front. Des maisons, des écoles, des hôpitaux et d'autres infrastructures civiles critiques sont devenues la cible de missiles, et des civils innocents en ont été les victimes malheureuses. Nous, les membres du Conseil de sécurité, recevons presque en temps réel des informations sur les dernières atrocités commises, et pourtant nous n'avons pas été en mesure de répondre frontalement à ces violations. Nous nous retrouvons souvent en position de simples spectateurs, alors que le Conseil devient le théâtre des derniers coups d'éclat en matière de relations publiques. Pendant ce temps, le bilan humain et la liste des pertes ne cessent de s'allonger. Hommes, femmes, enfants, parents, grands-parents et bébés, tous attendent que le Conseil prenne des mesures rapides, concrètes et résolues pour mettre fin à la guerre, aux destructions et aux souffrances. Au lieu de cela, nous sommes témoins de vies fauchées et d'avenirs perdus ou mis en suspens, tandis que les douleurs et les souffrances redoublent d'intensité.

On nous dit souvent que la guerre doit être gagnée sur le plan militaire. Nous ne sommes pas convaincus que ce soit la seule voie possible. C'est pourquoi nous saluons

les efforts déployés par les personnes qui ont décidé d'œuvrer en faveur de la paix, d'élaborer des plans de paix et d'organiser des conférences de paix. Nous comprenons que les plans n'offrent pas à eux seuls tout l'éventail des solutions recherchées à ce stade, mais ils vont dans le bon sens. Ils représentent le désir sincère exprimé par les membres de la communauté internationale de trouver une solution pacifique au conflit.

Le Guyana, petit pays en développement, continuera de faire entendre sa voix et d'utiliser son siège au Conseil pour appuyer les efforts consentis pour mettre fin à la guerre et instaurer une paix durable. En tant que membre élu, nous sommes venus ici sans aucune illusion, mais prêts à œuvrer pour la paix. Pour être clairs, notre appel à la paix et au dialogue ne signifie en rien que nous sommes indifférents aux violations du droit international. Au contraire, nous affirmons que le respect des obligations juridiques inscrites dans la Charte et le droit international doit être assuré et que l'acquisition de territoires par la force ne doit jamais être tolérée. Nous continuons de demander, comme nous le faisons aujourd'hui, que la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine soient pleinement respectées et que la Fédération de Russie retire ses forces militaires du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine. Nous continuerons également d'exiger que le Conseil assume ses responsabilités et prenne des mesures pour mettre fin à la guerre par des moyens pacifiques. Il est de notre devoir d'infléchir la trajectoire dangereuse que prend le conflit.

Pour terminer, comme vous le savez, Madame la Présidente, la fresque murale qui se trouve derrière vous a été offerte à l'ONU par le Royaume de Norvège. Je pense qu'il est opportun aujourd'hui de rappeler les propos du Ministre norvégien des affaires étrangères, qui a déclaré que cette fresque avait pour but d'inspirer les membres du Conseil à remplir le cœur du mandat de l'ONU. Telle est la responsabilité qui repose sur nos épaules, une responsabilité que nous avons tous choisi et promis d'assumer, et une responsabilité à laquelle nous ne pouvons ni ne devons nous dérober.

M. Merabet (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé.

C'est la deuxième fois que nous nous réunissons en octobre (voir S/PV.9755) pour débattre de la situation en Ukraine. Il y aura encore une autre séance demain sur cette même question. Cela témoigne de l'importance que la communauté internationale et le Conseil accordent à ce dossier, ainsi que des dangereuses tensions qui caractérisent le conflit, en particulier ces derniers temps. La tendance à l'escalade qui a constamment marqué nos échanges relatifs

à ce conflit a toujours été une source de vive préoccupation pour l'Algérie. Dès le début de notre mandat au Conseil de sécurité, nous avons prévenu que l'escalade et la polarisation ne pouvaient conduire qu'aux pires scénarios, mais ces avertissements n'ont pas été entendus.

Les deux parties ont continué de renforcer leurs capacités militaires, cherchant à améliorer leur position dans une guerre qui, comme tout autre conflit, n'aura pas de vainqueur. Au contraire, le conflit cause chaque jour davantage de pertes en vies humaines, de destructions et de préjudices à l'Ukraine et à la Russie. En outre, ses conséquences politiques et économiques continuent de se faire sentir non seulement dans la région, mais dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement. Il faut mettre fin à cette tendance délétère. La paix doit être la seule option, l'objectif prioritaire et l'unique leitmotiv. La paix ne doit pas se perdre dans les limbes de la polarisation, de la désinformation et de la désinformation, des calculs ou erreurs de calcul géopolitiques, des accusations mutuelles et des perceptions divergentes.

L'ONU, y compris le Conseil, a été construite sur un socle robuste qui inclut : premièrement, les objectifs et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies sur lesquels nous sommes tous d'accord, ainsi que les normes du droit international ; deuxièmement, les vertus de la diplomatie, du dialogue, de la coopération et de la compréhension mutuelle ; et troisièmement, l'équité et l'efficacité du multilatéralisme en tant que plateforme privilégiée pour surmonter des situations complexes. Faisons donc bon usage de cette structure pour parvenir à une paix juste et durable. Donnons à la diplomatie et au dialogue authentique la possibilité de porter leurs fruits. Donnons à la paix une chance de s'imposer.

La Présidente : Je vais faire maintenant une déclaration en ma qualité de représentante de la Suisse.

Je voudrais commencer par remercier le Sous-Secrétaire général Jenča de son intervention, et je le prie de m'excuser de toujours mal prononcer son nom.

Les allégations que nous venons d'entendre sont profondément troublantes et, si confirmées, constitueraient non seulement des violations du droit international, mais également une évolution qui risque d'avoir de graves conséquences pour la sécurité européenne, asiatique et mondiale. Qu'il me soit donc permis de m'entendre davantage sur ce point.

Premièrement, l'aspect légal nous semble très clair : un tel déploiement de troupes des forces armées par la République populaire démocratique de Corée, si avéré, s'ajouterait au nombre croissant de rapports fondés, faisant

état du transfert illégal d'armes à la Russie. En effet, toute transaction d'armes avec la République populaire démocratique de Corée constitue une violation des sanctions du Conseil. Cela concerne la vente, l'achat, l'importation et l'exportation d'armes vers ou depuis la République populaire démocratique de Corée. Selon la résolution 2270 (2016), l'accueil de formateurs, de conseillers ou d'autres fonctionnaires à des fins liées à une formation militaire, paramilitaire ou policière est également proscrit. Et alors que la résolution 2397 (2017) prévoyait le rapatriement de tous les travailleurs étrangers de la République populaire démocratique de Corée, il est inconcevable que la présence de milliers de troupes puisse être conciliée avec la lettre, et encore moins, l'esprit de ces résolutions contraignantes. Ainsi, une violation du droit international en soutiendrait une autre : les infractions aux sanctions envers la République populaire démocratique de Corée soutiennent l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Dans ce contexte, la Suisse regrette vivement que la prolongation du mandat du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée ait échoué à cause d'un veto russe, alors que ce groupe menait des enquêtes sur les allégations de transferts illégaux d'armes entre la République populaire démocratique de Corée et la Russie.

Deuxièmement, tout comme la grande majorité des membres de l'ONU, la Suisse condamne l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Il est consternant que, malgré les appels clairs et répétés d'un très grand nombre de membres de l'Assemblée générale et de la Cour internationale de Justice, la Russie continue son agression militaire. L'envoi de forces armées pour la soutenir irait à l'encontre non seulement de ces appels, mais aussi de l'esprit de la Charte de Nations Unies elle-même. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée et toutes les tierces parties à s'abstenir de toute action susceptible d'alimenter l'agression militaire russe, et nous appelons une nouvelle fois la Russie à cesser immédiatement toutes les hostilités et à retirer ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien.

Finalement, la sollicitation d'un tel soutien militaire en violation directe des résolutions du Conseil fragiliserait davantage l'architecture de non-prolifération établie depuis un demi-siècle en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Russie, en tant qu'État dépositaire, est pourtant appelée à le renforcer, non à l'affaiblir. La possible implication des forces armées de la République populaire démocratique de Corée dans l'agression militaire russe contre l'Ukraine soulève également le spectre d'un élargissement suprarégional des hostilités. La Russie, en tant que membre permanent du Conseil

de sécurité est pourtant appelée à maintenir la paix et la sécurité internationale, et non à en saper les fondations. La Suisse estime que cet organe a la responsabilité et le devoir de répondre à l'appel largement partagé en faveur d'une paix juste et durable en Ukraine. La Suisse continue de soutenir le Secrétaire général dans la recherche d'une solution pacifique et reste prête à contribuer à tous les efforts visant à promouvoir la paix conformément à la Charte des Nations Unies, en particulier les principes d'intégrité territoriale et de souveraineté.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'aurais reconnu le représentant du régime kapo de Poutine au siège permanent de l'Union soviétique s'il n'avait pas, comme à son habitude, déjà quitté la salle.

Nous avons demandé la tenue de cette séance pour aborder une autre mesure prise par Moscou pour poursuivre l'escalade dans sa guerre contre l'Ukraine. À la séance du Conseil de sécurité du 21 octobre (voir S/PV.9755), l'Ukraine et plusieurs autres délégations ont soulevé la question de la participation des troupes de la République populaire démocratique de Corée à l'agression armée russe contre mon pays. Depuis lors, la situation a évolué de manière menaçante. Selon les informations disponibles, le personnel militaire de la République populaire démocratique de Corée, qui compte jusqu'à 12 000 militaires, est formé sur cinq sites d'entraînement dans le district militaire oriental des forces armées russes. Ce contingent comprend au moins 500 officiers de l'armée de la République populaire démocratique de Corée, dont au moins trois généraux de l'état-major général.

Par la suite, il est prévu de former au moins cinq unités ou formations de personnel militaire de la République populaire démocratique de Corée, chacune composée de 2 000 à 3 000 soldats. Une telle unité équivaut à un régiment de fusiliers motorisés. Les militaires de la République populaire démocratique de Corée sont censés porter des uniformes russes et utiliser des armes légères russes. Ils recevront également des pièces d'identité russes. Il est à noter que, pour dissimuler leur présence, ces soldats devraient être intégrés dans les unités russes composées de représentants des minorités ethniques de la partie asiatique de la Russie. Parmi elles, par exemple, le bataillon spécial bouriate de la 11^e brigade d'assaut aéroportée séparée des forces aéroportées russes.

Selon les informations disponibles, entre le 23 et le 28 octobre, au moins sept avions transportant du personnel militaire – jusqu'à 2 100 soldats – ont quitté le district militaire oriental pour se rendre à la frontière entre la Russie et l'Ukraine. Le nombre de soldats de la République populaire démocratique de Corée qui devraient être transférés de la région russe de Primorsky Kraï d'ici la fin du mois d'octobre pourrait atteindre 4 500. Il est également prévu qu'en novembre, le personnel militaire de la République populaire démocratique de Corée commence à participer directement aux opérations de combat contre les forces de défense ukrainiennes. Le 26 octobre, 400 soldats de la République populaire démocratique de Corée sont arrivés dans la partie occidentale de la région russe de Koursk. La zone de leur déploiement a été préparée par les unités de génie du district militaire de Moscou des forces armées russes. En outre, les travaux préparatoires au déploiement de forces supplémentaires de la République populaire démocratique de Corée dans cette région sont en cours. Les unités nord-coréennes que je viens de mentionner opéreront probablement dans la zone de responsabilité de la 11^e brigade d'assaut aéroportée séparée. Selon les informations dont nous disposons, un groupe opérationnel de 40 militaires de la République populaire démocratique de Corée effectue des reconnaissances dans la zone de responsabilité de cette brigade depuis le 20 octobre.

Même les souris et les cafards – mais pas l'Ambassadeur de la Russie dans cette salle – savent qu'aucun des pays qui fournissent une assistance à l'Ukraine ne fait l'objet de sanctions de la part du Conseil de sécurité. Pourtant, la Russie continue de recevoir de l'aide de la Corée du Nord, un pays soumis à des sanctions généralisées, ce qui constitue une violation éhontée de la Charte des Nations Unies. Il va sans dire que l'envoi de soldats de la République populaire démocratique de Corée pour soutenir la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine constitue une violation flagrante du droit international. De plus, la formation par la Fédération de Russie d'unités régulières de la République populaire démocratique de Corée constitue une violation des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2270 (2016). Par ailleurs, lorsque des soldats de la République populaire démocratique de Corée reçoivent une formation ou une assistance relative à l'utilisation d'armes, y compris de missiles balistiques, il s'agit également d'une violation de ces résolutions du Conseil. Pourtant, la Russie continue de s'attaquer au régime de sanctions de la République populaire démocratique de Corée, et son objectif final semble être clair : démanteler l'ensemble du système de dissuasion mondial contre le régime de Pyongyang. Nous demandons au Conseil de

sécurité et au Comité créé par la résolution 1718 (2006) d'examiner la question du non-respect, par la République populaire démocratique de Corée et la Fédération de Russie, des résolutions pertinentes du Conseil.

La participation active de soldats de la République populaire démocratique de Corée à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine est une très mauvaise nouvelle pour le reste du monde. Il s'agit de l'évolution la plus dangereuse survenue récemment dans cette guerre en raison de ses conséquences pour le monde. Le renforcement de l'interopérabilité des armées de la Russie et de la République populaire démocratique de Corée constitue une menace pour l'Europe ainsi que pour la péninsule coréenne, ses voisins et au-delà. D'aucuns peuvent se dire que la Russie a uniquement besoin des soldats de la République populaire démocratique de Corée comme chair à canon pour poursuivre sa boucherie contre les forces ukrainiennes. Mais ce n'est qu'une partie de la vérité et ce n'est pas l'essentiel. Le régime de Pyongyang ne fait pas que fournir des soldats à la Russie. Il défend ses propres intérêts et objectifs à long terme. Les militaires de la République populaire démocratique de Corée, en particulier les officiers, qui survivront à la guerre entre la Russie et l'Ukraine retourneront dans leur région avec une expérience exceptionnelle de la guerre moderne. On peut se demander comment le régime de Pyongyang compte utiliser ces unités expérimentées. Je pense que nous connaissons tous la réponse. Lorsque nous disons que la guerre s'étend progressivement du théâtre européen à l'Extrême-Orient, ce n'est pas seulement parce que les points d'entrée et de formation des unités de combat de la République populaire démocratique de Corée s'y trouvent. C'est aussi parce que ces unités sont susceptibles d'être utilisées ailleurs qu'en Ukraine.

D'ailleurs, le fait que Poutine lui-même, contrairement à l'habitude qu'il a de tout nier, n'a pas réfuté la présence de forces de la République populaire démocratique de Corée ni les projets de grande envergure que les deux dictatures nourrissent à cet égard, est révélateur. Se référant à l'article sur l'assistance militaire mutuelle dans leur récent accord bilatéral sur un partenariat stratégique global, Poutine a ouvertement menacé le monde en déclarant que ce qu'ils feront et comment ils le feront dans le cadre de cet accord ne regarde qu'eux. Ce n'est rien d'autre que de l'intimidation à l'échelle mondiale de la part d'un criminel convaincu de son impunité. Ce comportement est le résultat de la tolérance reconfortante dont bénéficie l'État mafieux russe en réponse à son attitude irresponsable et destructrice à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité lui-même. Depuis plus de 30 ans

qu'elle siège au Conseil, la Russie a systématiquement et régulièrement sapé la capacité du Conseil à maintenir la paix et la sécurité. Ce qui se passe en Ukraine n'est en rien imprévisible. Ce n'est qu'un nouvel épisode de la série « RU-tflix » que nous regardons tous depuis de nombreuses années, y compris dans cette salle et sur la plateforme de diffusion sur le Web de l'ONU.

Tout récemment, nous avons condamné la Russie pour avoir démantelé le mécanisme de surveillance du régime de sanctions contre la République populaire démocratique de Corée. Aujourd'hui, c'est le régime de sanctions lui-même qui est menacé. L'indulgence du Conseil à l'égard de la Russie a été poussée si loin que celui-ci est brisé. Le Conseil est brisé et, comme le dit le Secrétaire général, le système ne fonctionne plus pour personne. C'est pourquoi nous appelons à agir. Et si le Conseil de sécurité est paralysé du fait de la présence de la Russie, nous devons rechercher d'autres formats et formes pour une telle action. Nous avons entendu ici et là que la Russie ne franchirait jamais telle ou telle ligne rouge du monde civilisé. Mais nous devons ouvrir les yeux. La Russie ne franchit pas de lignes rouges. Elle marche sur un tapis rouge, tissé de réponses anémiques, d'espoirs infondés et de complaisance. En réalité, il ne s'agit pas d'un tapis rouge mais d'un fleuve de sang, qui a commencé à couler dès que la Russie s'est vu attribuer le siège de l'Union soviétique dans cette salle, en 1991. Est-il besoin de rappeler à qui appartient le sang qui coule dans ce fleuve ?

C'est pourquoi je regrette d'avoir entendu autant de scepticisme sur la question de savoir si la Russie irait jusqu'à établir ouvertement une alliance militaire avec l'État voyou le plus connu du monde. Pourquoi cette incrédulité ? L'Ukraine n'a-t-elle pas mis en garde contre la nature agressive de l'entité appelée Fédération de Russie ? Les autres voisins de la Russie, comme les États baltes, n'ont-ils pas émis les mêmes avertissements ? Que faut-il de plus pour que le monde accepte enfin la vérité selon laquelle la Russie ne cessera de s'attaquer aux pierres angulaires de la sécurité mondiale tant qu'elles ne seront pas démantelées ou qu'elle ne sera pas arrêtée ? Il ne s'agit pas des prévisions alarmistes d'un commentateur dans une émission politique à la télévision ou à la radio. Il s'agit simplement d'une description de ce qui se déroule sous les yeux du Conseil, la même série « RU-tflix » que nous regardons tous. Demain, il y aura un nouvel épisode de piètre qualité au Conseil. Les membres devront une fois de plus venir écouter les absurdités de la Russie concernant les prétendues menaces liées à la fourniture d'armes à l'Ukraine.

Et le plus surprenant, c'est que même face au renforcement de l'alliance militaire entre la Russie et la

République populaire démocratique de Corée, il y a encore des personnes qui veulent désespérément croire que limiter les capacités de l'Ukraine à se défendre, maintenant contre deux États nucléaires, rendra ces États plus enclins à la paix. Cette position est soit infantile, soit cynique. Lier les mains de l'État qui se défend pourra seulement garantir quelques années de tranquillité aux dépens de l'Ukraine, de sa population et de ses infrastructures. L'Ukraine n'acceptera jamais un tel scénario, et je ne pense pas non plus que les autres nations responsables le feront.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

M. Ilgis (Lettonie) (parle en anglais) : Je prends la parole devant le Conseil de sécurité au nom des trois États baltes, à savoir l'Estonie, la Lituanie et mon pays, la Lettonie. Nous nous associons à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

Nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Miroslav Jenča, de son exposé détaillé.

Depuis le début de son agression contre l'Ukraine, la Russie se vante ici même de son inévitable victoire. Cependant, la situation est tout autre sur le terrain. Le Kremlin, confronté à des pénuries de munitions et à d'énormes pertes de personnel, s'est tourné vers Pyongyang pour obtenir non seulement des fournitures militaires, mais aussi maintenant des soldats à déployer. Il est plus qu'alarmant de savoir que la République populaire démocratique de Corée aurait envoyé 10 000 soldats en Russie en vue d'un éventuel déploiement en Ukraine. La Russie a recruté un grand nombre d'interprètes, tout en formant les soldats de la République populaire démocratique de Corée à l'utilisation d'équipements militaires russes, y compris des drones.

L'envoi de soldats d'un pays tiers sur le champ de bataille marque une escalade majeure dans l'agression de la Russie contre l'Ukraine. En s'impliquant dans la guerre d'agression de la Russie, la République populaire démocratique de Corée viole les règles les plus fondamentales du droit international inscrites dans la Charte des Nations Unies, à savoir l'interdiction de recourir à la force et l'obligation de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres États. Les États baltes condamnent ce fait dans les termes les plus forts. Nous exigeons que la Russie cesse immédiatement toutes ses opérations militaires et retire l'ensemble de ses soldats et de son matériel de tout le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

La Russie doit également arrêter d'abuser de façon flagrante de son statut de membre permanent du Conseil de sécurité. Nous rappelons clairement qu'en mars, comme l'ont mentionné des membres du Conseil, la Russie a opposé son veto au projet de résolution S/2024/255 sur la reconduction du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006). Le Ministre russe des affaires étrangères a récemment affirmé que le désarmement nucléaire de la République populaire démocratique de Corée était une « affaire close ». Tout cela montre bien que la Russie est prête à tirer parti de son rôle de membre permanent du Conseil de sécurité afin d'éviter à la République populaire démocratique de Corée d'avoir à rendre des comptes, en échange de son appui militaire. Ce partenariat opportuniste entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée pose de graves risques en matière de sécurité et déstabilise à la fois l'Europe et l'Asie, ce qui a de sérieuses répercussions à l'échelle mondiale. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée, de même que le Bélarus et l'Iran, à cesser d'aider la Russie à mener sa guerre d'agression cruelle contre l'Ukraine. Les États baltes exhortent par ailleurs la Chine, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, à préserver les principes inscrits dans la Charte en exerçant son influence sur la Russie pour qu'elle mette un terme à sa guerre d'agression contre un pays voisin souverain.

La Russie et tous ses complices doivent porter l'entière responsabilité juridique et financière de leurs violations du droit international. Nous ne devons ménager aucun effort pour que les dirigeants russes aient à répondre pleinement de tous leurs crimes en Ukraine. La création d'une juridiction spéciale permettra de poursuivre les responsables du crime d'agression. Nous encourageons les autres pays à soutenir la proposition. La Russie essaie de réorganiser le système international afin qu'il ne profite qu'aux agresseurs. Elle essaie de réduire à néant ce que nous avons construit tous ensemble. Nous devons veiller à ce que l'ordre international fondé sur des règles reste résilient face à ces actions. Les États baltes sont en faveur d'une paix juste en Ukraine, reposant sur la formule ukrainienne pour la paix et ancrée dans les principes consacrés par la Charte et le droit international. Nous encourageons tous les États Membres de l'ONU à y souscrire.

Pour terminer, je tiens à répéter que les États baltes soutiennent fermement l'exercice par l'Ukraine de son droit naturel de légitime défense, et à réaffirmer leur pleine solidarité avec l'Ukraine dans le rétablissement de son intégrité territoriale et de sa souveraineté.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à M. Lambrinidis.

M. Lambrinidis (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats, ainsi que Monaco, se rallient à la présente déclaration.

Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé important.

Nous voilà une fois de plus témoins d'une nouvelle escalade alarmante dans la guerre d'agression non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine. En violation directe de la Charte des Nations Unies, la coopération militaire entre la République populaire démocratique de Corée et la Russie s'étend à présent, notamment avec le déploiement de soldats nord-coréens susceptibles de participer à la guerre d'agression illégale de la Russie. Il faut une condamnation catégorique, universelle et sans réserve de cette évolution. La participation de soldats de la République populaire démocratique de Corée à la guerre d'agression illégale de la Russie contre l'Ukraine constituerait une infraction grave de plus au droit international, y compris les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Elle représenterait un acte hostile unilatéral de la République populaire démocratique de Corée, commis à l'invitation inconsidérée de la Russie, qui aurait de graves conséquences sur la paix et la sécurité européennes et mondiales. L'Union européenne est prête à examiner les mesures à prendre pour y répondre, en coordination avec les partenaires internationaux. La République populaire démocratique de Corée doit immédiatement cesser de fournir un appui aux efforts de guerre illégaux de la Russie.

Pas plus tard qu'en juin dernier (voir S/PV.9653), le Conseil de sécurité s'est penché sur le comportement illégal et déstabilisateur de la République populaire démocratique de Corée, illustré par la poursuite de ses programmes nucléaire et de missiles balistiques et l'approfondissement de sa coopération militaire avec la Russie, en particulier par les transferts d'armes, qui enfreignent ouvertement les résolutions du Conseil de sécurité et portent préjudice à la paix et à la sécurité en Europe et dans la péninsule coréenne. Le soutien que la République populaire démocratique de Corée continue d'apporter à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine montre combien la sécurité européenne est étroitement liée à celle de la région Indopacifique. Avec son revirement préoccupant sur la dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée, la Russie a renoncé à ses obligations fondamentales en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment l'obligation d'empêcher

la prolifération nucléaire, et enfreint nombre de résolutions du Conseil de sécurité dont elle avait pourtant appuyé l'adoption. L'approfondissement de sa coopération militaire avec la République populaire démocratique de Corée envoie également le message, s'il en était besoin, qu'elle n'est pas sincèrement intéressée par une paix juste, globale et durable. Au lieu de cela, la Russie intensifie son agression en cherchant désespérément la moindre aide disponible pour sa guerre, y compris auprès d'acteurs qui perturbent la paix et la sécurité mondiales. L'Union européenne condamne fermement le soutien que des pays tiers continuent d'apporter à la guerre d'agression de la Russie et les exhorte à cesser toute assistance. Cela inclut non seulement l'appui militaire direct, mais aussi la fourniture de biens à double usage et d'articles sensibles qui étayent la base militaro-industrielle de la Russie.

La Russie a demandé une fois de plus que le Conseil se réunisse demain, dans le but d'accaparer les ressources de cet organe et de détourner l'attention de son agression contre l'Ukraine et des conséquences dramatiques que celle-ci engendre pour l'Ukraine et le reste du monde. Il s'agit d'une utilisation abusive du système des Nations Unies. L'Ukraine jouit du droit naturel de légitime défense et a le droit de reprendre le plein contrôle de tout son territoire, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Aider l'Ukraine et son peuple à se défendre de l'agression russe est donc légitime et pleinement conforme au droit international et à la Charte. Nous continuerons de soutenir l'Ukraine et de défendre la Charte face à l'agression russe, et nous le ferons aussi longtemps qu'il le faudra.

L'Union européenne souscrit fermement à une paix globale, juste et durable en Ukraine, fondée sur la Charte des Nations Unies. En vertu de la Charte, la Russie, l'agresseur, doit retirer l'ensemble de ses troupes de tout le territoire de l'Ukraine. Elle doit cesser de tenter d'annexer illégalement les territoires occupés, arrêter de prendre les civils pour cible et de détruire les infrastructures civiles, et bien évidemment cesser de recruter des soldats étrangers pour l'aider à étendre sa guerre.

Toute proposition sérieuse en faveur de la paix doit reposer sur la Charte et le droit international, comme clairement indiqué par l'Assemblée générale dans ses résolutions. Tous les pays qui souhaitent une paix juste, globale et durable doivent continuer de relayer haut et fort ce message des Nations Unies aux dirigeants russes.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Kim Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Sous la contrainte des États-Unis et de leurs partisans, le Conseil de sécurité a de nouveau organisé une séance illégale, clairement à l'encontre de l'esprit fondamental de la Charte des Nations Unies qui engage à promouvoir les relations amicales et la coopération entre les nations. Je condamne fermement la convocation de la présente séance par les États-Unis et leurs partisans afin de donner une image déformée de la réalité de la situation qui découle de leurs politiques hostiles et de leurs motivations politiques sordides à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et de la Fédération de Russie.

Si le Conseil de sécurité se réunit, il doit dûment remettre en cause les crimes contre l'humanité commis par Israël et son complice, les États-Unis. Israël a massacré des dizaines de milliers de civils palestiniens innocents, dont des femmes et des enfants, au moyen d'armes de destruction massive fournies par les États-Unis. Si le Conseil de sécurité se réunit, il doit naturellement dénoncer l'invasion agressive par l'Ukraine du territoire sacré de Koursk qui appartient au peuple russe, laquelle invasion a fait des victimes et détruit des infrastructures civiles. Les pays qui ont demandé la tenue de cette séance, y compris les États-Unis, sont les principaux coupables de la destruction de la paix, qui portent gravement atteinte à la paix et à la sécurité mondiales et jouent leur destin en ayant recours à l'agression contre des États souverains et en s'ingérant dans leurs affaires intérieures. Ce simple fait démontre clairement le caractère illicite de cette séance.

Aujourd'hui, la situation en Ukraine est la principale crise de sécurité en Europe. Elle est imputable aux États-Unis et à l'Occident, qui portent atteinte aux intérêts légitimes d'un État souverain en matière de sécurité en poursuivant l'avancée irresponsable de l'OTAN vers l'Est et sa politique expansionniste. Depuis le début de la situation en Ukraine, les États-Unis et l'Occident ont intensifié leurs livraisons de divers types de matériel légal aux autorités de Kiev, notamment des chars de combat, des avions de chasse, des armes à sous-munitions et des bombes contenant de l'uranium appauvri. Ils ont également donné à l'Ukraine le feu vert pour utiliser ces armes afin de frapper le territoire russe.

Ainsi enhardie, l'Ukraine a lancé en juin des frappes balistiques sur le territoire russe de Sébastopol à l'aide de systèmes de missiles tactiques à longue portée de l'armée américaine fournis par les États-Unis, faisant plus de 150 victimes civiles innocentes, y compris des enfants. En août, elle a envahi Koursk, tuant de nombreux civils par ses frappes aveugles de missiles et de drones. On considère désormais comme un secret de polichinelle le fait que les

États-Unis et l'Occident fournissent systématiquement à l'Ukraine des renseignements provenant de satellites de reconnaissance, ainsi que des armes à guidage de précision, et qu'ils envoient même des mercenaires dans le pays. Dans leur ambition désespérée d'infliger une défaite stratégique à la Russie, l'OTAN et l'Occident, avec à leur tête les États-Unis, poussent les autorités de Kiev à rechercher l'affrontement dans le seul but de transformer la situation en Ukraine en une guerre prolongée et de mener la planète au bord d'une nouvelle guerre mondiale. Tous les faits démontrent indiscutablement que la réaction hystérique des États-Unis et de l'Occident, qui ont demandé la tenue de la séance d'aujourd'hui, vise à couvrir leur crime, à savoir encourager la prolongation de la situation en Ukraine et détourner l'attention de l'opinion publique.

La plus grande menace qui pèse actuellement sur la paix et la sécurité internationales est le fait que les États-Unis et leurs alliés agissent contre la paix, obsédés qu'ils sont par leurs ambitions hégémoniques qui les poussent à attiser l'affrontement et les conflits entre d'autres pays tout en déployant des efforts frénétiques pour renforcer leurs alliances agressives et leurs manœuvres belliqueuses. Depuis plusieurs décennies, les États-Unis conservent des centaines de milliers de soldats agressifs et du matériel militaire de pointe dans la péninsule coréenne et alentour, soit la zone de tension la plus dangereuse au monde, sous prétexte de renforcer leurs alliances. Chaque année, ils organisent des dizaines d'exercices de guerre de toutes sortes contre la République populaire démocratique de Corée, ce qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité dans la région. Contrairement au passé, l'alliance entre les États-Unis et la République de Corée s'est récemment transformée en un bloc militaire à base nucléaire et en une alliance de guerre nucléaire au sens propre du terme. La menace nucléaire qui pèse aujourd'hui sur la République populaire démocratique de Corée est donc de plus en plus actuelle et intense. Dans ces conditions, les États-Unis ont rassemblé leurs partisans pour demander la tenue de cette séance du Conseil de sécurité qui cible des États souverains indépendants. Ce n'est rien d'autre qu'une parodie et une insulte faite à la Charte.

La République populaire démocratique de Corée et la Fédération de Russie ont le droit de développer des

relations bilatérales globales dans tous les domaines, y compris sur les plans politique, économique, militaire et culturel, en pleine conformité avec les normes reconnues du droit international et le traité de partenariat stratégique global conclu entre les deux pays. Si la souveraineté et la sûreté de la Russie sont menacées par les tentatives dangereuses et continues des États-Unis et de l'Occident, et si nous estimons devoir y répondre d'une manière ou d'une autre, nous prendrons la décision qui s'impose. Pyongyang et Moscou entretiennent des contacts étroits en ce qui concerne la sécurité mutuelle et l'évolution de la situation. La communauté internationale ne doit jamais tolérer l'autoritarisme et l'arbitraire des États-Unis et de leurs partisans, qui tentent d'imposer une domination hégémonique au sein d'un système unipolaire. Elle doit au contraire lutter courageusement pour sauvegarder une véritable justice internationale ainsi que la paix et la stabilité mondiales.

La Présidente : Le représentant des États-Unis a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je dois prendre à nouveau la parole pour répondre aux commentaires faits par le représentant du régime de Kim. Je rappelle à tout le monde qu'il s'agit d'un régime qui a violé de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité en ce qui concerne ses programmes nucléaire et de missiles balistiques. C'est bien là l'élément important. Les activités qu'il mène pour soutenir l'agression de la Russie en Ukraine, notamment par le déploiement de soldats en Russie, dont nous pensons qu'ils seront utilisés en Ukraine, constituent une escalade très dangereuse de la situation. L'autre élément troublant est que ces activités déstabilisatrices bénéficient du soutien de deux membres permanents du Conseil de sécurité, et nous savons tous de quels pays je parle. Ces activités constituent une menace majeure pour la paix et la sécurité, non seulement en Europe, mais aussi dans la région Indopacifique. Si des soldats de la République populaire démocratique de Corée entrent en Ukraine pour soutenir la Russie, ils repartiront certainement dans des sacs mortuaires. Je conseille donc au Président Kim de réfléchir à deux fois avant d'adopter un comportement aussi imprudent et dangereux.

La séance est levée à 17 h 20.